Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-215600404-20251215-2025052-DE

Cléguer
Kleger

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 15 décembre 2025

Département du Morbihan

Arrondissement de Lorient

Commune de CLEGUER

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 23
Présents : 22
Procuration : 1
Votants : 23

Réf. : CM 2025.052

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre, le Conseil municipal de la Commune de Cleguer, dûment convoqué le 11 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Alain NICOLAZO.

Etaient présents : Michel BARDOUIL, Prisca BARDOUIL, Carole BOUDIC, Isabelle CAIROU, Jean-Yves COCHE, Stéphane CORLAY, Patrick EVANO, Gilbert FLÉGO, Christiane FRANÇOIS, Audrey GAUDART, Anne GUILLEMOT, David LAJARTHE, Bernard LE DIAGON, Sandrine LE GOUIC, Jean-Yves LE ROUX, Nathalie LE TREHOUR, Corinne LEFEVRE, Alain NICOLAZO, Anthony QUERO, Alexandra QUILLIO, Guenaël ROBIC et Marjolaine SIMON.

Absents : Hervé ROULLAY (procuration à Monsieur EVANO)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Madame Audrey GAUDART est désignée secrétaire de séance.

2025.052	**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE RELATIVE AU DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES, SEXUELLES ET SEXISTES**

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2021.026 du 5 juillet 2021, 2022.045 du 3 octobre 2022 et 2025.039 du 29 septembre 2025 ;
Vu les conclusions du Comité de pilotage réuni le 28 mai 2025 puis le 10 octobre 2025 concernant les scenarii possibles dans la perspective du renouvellement du dispositif.

Par délibération en date du 5 juillet 2021 visée supra le Conseil municipal a approuvé le projet de création d'un dispositif de lutte contre les violences intrafamiliales : lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation des victimes à l'échelle de l'Agglomération.

Le dispositif de lutte contre les violences intrafamiliales, sexistes et sexuelles porté par le CIDF et la Sauvegarde 56 arrive à échéance en fin d'année et les collectivités participantes sont sollicitées pour prendre position sur le principe de son renouvellement. Sont concernés les territoires de Lorient Agglomération et de Bellevue-Blavet-Océan Communauté.

Le 29 septembre dernier, le Conseil municipal s'était prononcé favorablement sur le principe de reconduction du dispositif, le Comité de pilotage devant arrêter une proposition financière finale concernant son financement à partir des trois scenarii qui avaient alors été présentées.

Le 17 octobre, un accord a été trouvé pour valider le scénario 3 allant vers une amélioration du dispositif avec augmentation du budget (270 000 euros soit 0,42 € par habitant et une participation de la Commune de Cleguer à hauteur de 1 454,00 €). Toutefois, Lorient Agglomération a décidé de prendre en charge, pour les communes de son territoire, la différence de 2 centimes par habitant.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-215600404-20251215-2025052-DE

Ainsi, comme cela figure en annexe du projet de convention joint, la charge pour la Commune sera de 1 400,00 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire, ou son représentant, à ratifier la convention cadre de partenariats autour du dispositif de lutte contre les violences intrafamiliales, sexuelles et sexistes.

Pour extrait certifié conforme
Cleguer le 15 décembre 2025
Le Maire, Alain NICOLAZO

MAIRIE DE CLEGUER
56 (Morbihan)